



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

CBD/SBI/REC/2/12  
13 juillet 2018

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE  
L'APPLICATION  
Deuxième réunion  
Montréal, Canada, 9-13 juillet 2018  
Point 13 de l'ordre du jour

### RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION

#### 2/12. Évaluation et examen (article 35 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques)

*L'Organe subsidiaire chargé de l'application,*

*Recommande* que la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena adopte, à sa neuvième réunion, une décision libellée comme suit :

*La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,*

*Rappelant* la décision BS-V/16 adoptant le Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011-2020,

1. *Réitère* son invitation aux Parties, pour la période restante du Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour 2011-2020, d'envisager de hiérarchiser les objectifs opérationnels relatifs à l'élaboration de la législation sur la biosécurité, l'évaluation des risques, la détection et l'identification des organismes vivants modifiés et la sensibilisation du public compte tenu de leur importance essentielle pour faciliter la mise en œuvre du Protocole;

2. *Décide* que la quatrième évaluation et examen du Protocole de Cartagena sera effectuée en même temps que l'évaluation finale du Plan stratégique du Protocole de Cartagena pour la période 2011-2020;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De continuer d'améliorer l'outil d'analyse en ligne des rapports nationaux afin de faciliter la compilation, l'agrégation et l'analyse des données contenues dans le quatrième rapport national et autres sources par rapport aux données de base connexes obtenues au cours du deuxième cycle de rapport national;

b) D'analyser et de résumer les informations sur l'application du Protocole en utilisant, entre autres, les quatrièmes rapports nationaux comme source primaire, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et les données d'expérience des projets de renforcement des capacités et du Comité chargé du respect des obligations, le cas

échéant, en vue de faciliter la quatrième évaluation et examen du Protocole en même temps que l'évaluation finale du Plan stratégique et de mettre cette information à la disposition du Groupe de liaison sur le renforcement des capacités et, selon qu'il convient, du Comité chargé du respect des obligations;

4. *Demande* au Groupe de liaison sur le renforcement des capacités et au Comité chargé du respect des obligations de contribuer à la quatrième évaluation et examen du Protocole de Carthagène et à l'évaluation finale du Plan stratégique en travaillant de manière complémentaire et en évitant de faire double emploi, et de présenter leurs conclusions à l'Organe subsidiaire chargé de l'application pour examen;

5. *Demande* à l'Organe subsidiaire chargé de l'application d'examiner, à sa troisième réunion, les informations fournies et les conclusions formulées par le Groupe de liaison et le Comité chargé du respect des obligations et de présenter ses conclusions et recommandations à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena à sa dixième réunion, en vue de faciliter la quatrième évaluation et examen du Protocole de Cartagena et l'évaluation finale du Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011-2020.

---